



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE

LE MARDI 20 JUIN 2023, À 19 H 30

À LA SALLE J.-ARMAND DROUIN DE L'HÔTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET ADOPTION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES

- 2.1 Approbation d'un procès-verbal
- 2.2 Rapport de la mairesse concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Approbation des comptes et des salaires
- 3.2 Négociation de la convention collective – mandat
- 3.3 Solutions de paiement pour cartes de débit et de crédit – contrat avec Héritage Paiement
- 3.4 Résolution de la concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 308 000 \$ qui sera réalisé le 5 juillet 2023
- 3.5 Entente intermunicipale concernant la gestion et les opérations de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie – Modification 2023-1
- 3.6 Adoption du Règlement n° 2023-12 modifiant le Règlement n° 1525 régissant les commerces et les activités commerciales
- 3.7 Adoption du Règlement no 2023-13 afin d'augmenter de 59 765 \$ le fonds de roulement
- 3.8 La Société canadienne de la Croix-Rouge – Entente de services aux personnes sinistrées – contribution
- 3.9 Vente de terrains – Barrage du Lac-aux-Araignées
- 3.10 Autorisation – L'Étalage du savoir-faire

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Règlement n° 2023-11 décrétant un emprunt afin de financer les services professionnels dans le cadre de la révision du plan directeur sanitaire – modification de la période de remboursement

4.2 Appel d'offres 2023-19 – Carburant en vrac

5. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Commission de l'innovation et de la transition écologique – subventions municipales

6.2 Mandat à la firme LNA Hydrogéologie Environnement – voie de contournement ferroviaire

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Autorisation – Feu de joie et feux d'artifice – 2371, rue Laval

8. LOISIRS-CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

8.1 Fête nationale du Québec – 24 juin 2023

8.2 Poker Run Mégantic

8.3 Commémorations 10^e anniversaire – Concert réconfort 8 juillet 2023

8.4 Rang 1 – Direction culture – Festival Colline

8.5 Demande de prix – Achat d'un côte-à-côte électrique

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Demande de certification de terrains industriels du Bureau de Normalisation du Québec

9.2 Décret d'autorisation – voie de contournement ferroviaire

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

10.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 3486-3492, rue Milette (M^{me} Kim Arsenault)

10.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 3496, rue Milette (M^{me} Luce Gilbert)

10.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 5550, rue Frontenac (M. Daniel Provencher)

10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 3896, rue Laval (M. Dany Richard)

11.- DOCUMENTS REÇUS

11.1 Documents reçus

12.- FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

12.1 Condoléances – Décès de M. Jean Lessard

13.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Veillez prendre note que la Ville prend congé des séances
d'information pré-conseil pour la période estivale, soit pour les mois de
juin, juillet et août.**

De retour en septembre.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC

RÈGLEMENT N° 2023-12

**RÈGLEMENT N° 2023-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1525
RÉGISSANT LES COMMERCES ET LES ACTIVITÉS COMMERCIALES**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 16 mai 2023, sous la minute 23-181.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le 2^e alinéa de l'article 45.3 du Règlement n° 1525 est modifié par l'ajout, à la première ligne, après les mots « ne s'applique pas » par l'ajout des mots « à la plage de la Station touristique Baie-des-Sables ou ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 20^e jour du mois de juin 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

RÈGLEMENT NO 2023-13

**RÈGLEMENT NO 2023-13 AFIN D'AUGMENTER DE 59 765 \$
LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU qu'en 2022, la municipalité a fixé son fonds de roulement à 2 380 946 \$, suite à l'adoption du Règlement n° 2023-13 ;

ATTENDU que l'article 569 de la Loi des cités et villes permet de porter le fonds de roulement jusqu'à un maximum de 20 % des crédits prévus au budget annuel, qui sont, pour 2023, de 23 235 200 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter notre fonds de roulement afin d'assurer la liquidité nécessaire à nos opérations et un moyen de financement à moyen terme pour nos achats de machineries et nos immobilisations ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 16 mai 2023, sous la minute 23-172.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le fonds de roulement actuel de la municipalité de 2 380 946 \$, est augmenté de 59 765 \$ pour atteindre 2 440 711 \$.

ARTICLE 2

À cette fin, le conseil affecte 59 765 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 20^e jour du mois de juin 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse